



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTRÉE 2025-2026

**DU 7 AU 18 AVRIL 2025 UNIQUEMENT SUR RDV**

### Sont concernés :

- Les enfants nés **en 2022** pour l'entrée en petite section maternelle,
- Les enfants nés **en 2019 pour l'entrée au CP**, y compris ceux déjà inscrits en GS cette année,
- Les enfants qui arrivent sur la commune à la suite d'un déménagement,
- Les enfants de Bluffy.

Les parents devront se présenter au jour et à l'heure convenus munis des documents suivants :

- Un justificatif de domicile de – de 3 mois
- Un livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant

Si les parents ne sont pas mariés, un justificatif de domicile au nom des 2 parents devra être présenté.

En cas de divorce ou de séparation : le parent qui a la garde de l'enfant doit habiter la commune. Il doit fournir le jugement de divorce qui justifie son autorité parentale.

L'autorisation de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale devra être fournie avec une copie de sa pièce d'identité.

En cas de garde conjointe : le domicile principal de l'enfant doit être à Veyrier-du-Lac.

**Contact : Kataline Cormier** (Service Enfance – Jeunesse)

 07-43-36-52-83    **Email** : [enfance.jeunesse@veyrier-du-lac.fr](mailto:enfance.jeunesse@veyrier-du-lac.fr)

**Adresse** : Le bureau du service enfance-jeunesse se situe dans l'enceinte de l'école et l'entrée se fait par la rue de la Tournette (portail gris et visiophone).